

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Haguenau-Wissembourg  
Nombre d'élus : 19  
Élus : 19  
En fonction : 19  
Présents : 18

**Commune de MOMMENHEIM**  
**Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 09 septembre 2025**

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH  
M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélie HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG  
Mme Agnès KAMMERER - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN  
Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise  
MUNCHENBACH-KELLER - Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- M. Alain KEITH avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

#### **4. ACQUISITION DE PARCELLES CADASTREES SECTION 36 N° 415-417-419-420-422 ET 57.**

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER

Le Groupe Scolaire et Périscolaire Les Coquelicots est opérationnel depuis bientôt un an.

Dans le même périmètre, à l'arrière du bâtiment, des jardins non cultivés à ce jour, référencés section 36 n°57 – 415 – 417 - 419 – 420 et 422 d'une superficie totale de 2 110 m<sup>2</sup> sont ouverts à la vente pour un montant total de 9 000 € (8 000 € pour les terrains et 1000 € pour les arbres) hors frais de notaire.

Leur situation géographique, à proximité de l'école ainsi que leur superficie en font des parcelles présentant un intérêt pour la commune.

En effet, ces parcelles sont contiguës et faciles d'accès et pourront être aménagées en jardin pédagogique, en jardin partagé ou en aménagement pour l'école.

Leur acquisition par la commune revêt donc un intérêt général incontestable.

Il est demandé au Conseil municipal de valider l'acquisition des parcelles précitées.

*Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- **DECIDE** de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section 36 n°57 – 415 – 417 - 419 – 420 et 422 d'une superficie totale de 2 110 m2 pour un montant de 9 000 € hors frais de notaire.
  
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

*La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.*

Pour extrait conforme.

Le Président, Francis WOLF, le maire.



Le (la) secrétaire de séance, M. Eric MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

